

Les nantais en colère

Compte-rendu n° 01 - Réunion avec Mairie
Destinataires : membres du collectif - Site Internet - Mairie
Rédacteurs : Les délégués du Collectif

Réunion du	09/11/2023 à la Mairie de Nantes, 17h00 salle A129 bâtiment Derval
Participants Mairie	Messieurs Denis Tallédec, Bruno Delgrange, Sébastien Le Guérellou
Participants Collectif	les 6 membres désignés par le Collectif lors de la réunion de travail du 23/10/2023

Présentation du contexte des aménagements en cours de réalisation

Par Monsieur Tallédec

- Le taux médiocre du niveau de pollution de l'air à Nantes
- Nantes doit faire face à 1 million de déplacement par jour actuellement
- Une étude de 2021 sur le stationnement montre que Nantes a atteint son niveau de saturation et qu'il faut en changer les modalités. Le seul levier est de généraliser le stationnement payant avec une seule doctrine : "les visiteurs restent à l'extérieur de la ville".
- Les limites extérieures du stationnement payant étant les "boulevards extérieurs".
- Ce stationnement payant doit se faire :
 - En *concertation avec les habitants* : quartier par quartier, rue par rue.
 - En en profitant pour optimiser les stationnements de telle manière que les *Nantais puissent se garer "au plus près"*.
 - Avec des facilités pour les professionnels (de la santé, du social, des artisans)
 - Avec la mise en place d'une tarification solidaire et en contrepartie une augmentation du tarif "visiteur".
- La Mairie est ouverte à toutes les discussions, limitées au vote du Conseil Municipal et du Code de la Route.

Interventions des représentants du Collectif

Pour rappel : ordre du jour envoyé par Le Collectif à la Mairie le 08/11/2023

Liminaires

Les réductions du nombre de places

Impossibilité d'accéder au plan de traçage à 6 semaines de la mise en oeuvre

L'accessibilité aux places restantes

Les dommages financiers générés

Les risques sanitaires

Les violences générées

L'abonnement et sa contrepartie

Quels engagements de la Mairie ?

Liminaires

Merci de nous recevoir pour mener ensemble un échange que nous espérons constructif.

Qui sommes-nous ?

Un collectif apolitique représentant des résidents et des intervenants du quartier "Chantenay / Saint-Anne" surpris et questionnés par le mode de déploiement du plan de stationnement.

Nous ne sommes pas contre le paiement du stationnement mais avons des remarques à formuler.

A ce jour nous n'avons pas cherché à développer le groupe.

Pourquoi sommes-nous ici ?

L'absence de communication et de concertation sur ce projet impactant fortement la vie du quartier. Les communications des collectifs mécontents se sont exprimés via la presse. L'impossibilité d'obtenir depuis plus de trois mois des plans de rue et de circulation sur le secteur, et encore dans le flou à ce jour à seulement 6 semaines de la mise en application.

C'est cet ensemble qui a généré de l'anxiété, des questionnements, des inquiétudes, de l'agacement faute de concertation.

Ce que nous souhaitons ?

C'est :

- L'écoute de nos remarques et questions,

- Un dialogue réel, sincère, constructif et serein : L'objectif étant pour tous à minima d'optimiser le nombre de places de stationnement rue par rue et définir une tarification au plus juste pour les intervenants sur le quartier.
- La planification de rencontres d'échange et de travail rue par rue.
- Des propositions de la Mairie et des résidents avec échanges pour validation partagée

Réductions du nombre de places

Le constat actuel :

- **Les rues "à cheval"** : sur trottoir + sur rue
 - à venir : rue Georges Painvain, rue Maurice Guichard : cohabitation douce depuis toujours
 - Réduction du nombre de place ? *inconnu car plans non disponibles*
 - pourtant existantes dans zone non payante : Rue des Renardières
 - pourtant existantes dans zones payantes depuis des années : Rue Maurice Sibille (Cours Cambronne) : Diffusion des photos lors de la réunion. Photos prises dans les dernières 2 semaines.
- **Les rues en épis**
 - à venir : Boulevard de la Liberté, Boulevard de l'Egalité
 - Réduction du nombre de place ? *a priori division par 7 sur ces boulevards*
 - Pourtant existantes dans des zones payantes depuis des années :
 - Rue Maurice Sibille (50% sur le trottoir, 50 % sur la rue) = epis + "à cheval"
 - Rue Paul Langevin (vers place Canclaux) : axe principal
 - Boulevard St Aignan (vers Place Mellinet), axe principal
 - Place de la Chapelle
 - Boulevard Gaston Serpette, axe principal
 - Boulevard Clovis Constant
 - Diffusion des photos lors de la réunion. Photos prises dans les dernières 2 semaines.
- **Les épis dangereux ?**
 - si le stationnement en épis dangereux pour les cyclistes, pourquoi ces rues/boulevards n'ont pas été transformés depuis toutes ces années ?
 - Expérience des cyclistes ici présents : les vrais dangers pour les cyclistes sont : les bus (à rallonge); les camions, les voitures roulant trop près et/ou trop vite **ET** les voitures stationnées en longitudinal qui ouvrent leur portières car les vélos sont dans un angle mort.
- **Réduction du nombre de places**
 - Réduction du nombre de places sur Boulevard de la liberté : division par 7 (60 à 9) ! connu mais plan non disponible officiellement.
 - Réduction du nombre de places pour les rues du quartier : beaucoup de plans encore inaccessibles à 6 semaines du passage en payant.
- **la problématique des "bateaux" et des "garages"**
 - la Mairie confond des grandes portes avec des portes de garages de nos maisons :
 - historiquement à la construction : lieu de stockage du charbon ou bois : conséquence : pas les dimensions suffisantes pour une voiture
 - les 2/3 des "garages" sont inutilisables pour une voiture mais sont utilisés pour les vélos, scooter, trottinettes,... ("la mobilité douce").
 - si les voitures doivent rentrer dans les garages, ce sera au détriment de ce qu'ils contiennent : ex les vélos qui vont aller sur Leboncoin et donc en conséquence où stocker les vélos en particulier les électriques ou les cargos (valeur !) ?
 - Dans les faits, sur les boulevards peu de "vrais" garages, avec un focus sur Bd de l'Egalité où pratiquement Zéro garage !

Impossibilité d'accéder au plan de traçage à 6 semaines de la mise en oeuvre

Le Collectif s'étonne qu'il ne soit pas possible d'accéder à tous les plans des aménagements prévus pour le stationnement pour toutes les rues du quartier à 6 semaines de la mise en place du stationnement payant. En sachant que la Mairie a dû émettre des appels d'offres pour les travaux à réaliser par des entreprises du BTP. Appel d'offres nécessitant forcément des cahiers des charges et des plans détaillés dans ces cahiers des charges pour pouvoir estimer l'ampleur des travaux et des matériels nécessaires. Ces appels d'offres ayant dû être émis avant l'année 2023.

L'accessibilité aux places restantes

Dans le projet de la Mairie, les choix d'aménagement sont assumés par la collectivité pour des motifs de sécurité notamment pour les personnes les plus vulnérables. Le redressement des boulevards (Liberté/Egalité) qui va de fait réduire le nombre de places.

- **Les conséquences**

Pour un handicapé :

- Une perte de place proche de son domicile
- Une plus grande vulnérabilité pour accéder à son véhicule, déplacement dangereux du fait de la circulation intense sur le boulevard
- Des trottoirs en mauvais état d'où de grandes difficultés pour accéder à un véhicule éloigné du domicile.

Pour les aides familiales, les aides à domicile, les aides médicales

- La réduction des places va entraîner des difficultés de stationnement pour cette catégorie socio professionnelle indépendante en contradiction avec la volonté actuelle du maintien des personnes âgées à domicile.
- Une perte de temps pour trouver un stationnement. De fait, le temps accordé aux personnes dépendantes en sera diminué.
- De même pour les prestataires (publics et privés) de portage de repas à domicile qui devront se garer en seconde file, avec les risques inhérents.
- **Une simple question :**
Comment traiter ces cas qui font partis de la communauté citoyenne de Nantes ?

Les dommages financiers générés

Le Collectif rappelle à la Mairie que son projet va avoir de lourds impacts financiers :

- Sur les salariés qui seront considérés comme de simples visiteurs et pour lesquels rien n'est prévu.
- Et sur des professionnels qui ont été oubliés dans les tarifications spécifiques : toutes les personnes en multi-employeurs dans le cadre du CESU et en particuliers tout(e)s les aides familiales ou à domicile qui s'occupent en majorité de personnes âgées.

Le Collectif demande à la Mairie de trouver une solution pour ces cas, au risque de voir des personnes âgées ou souffrantes sans ces aides, car ne pouvant subir de tels impacts financiers;

Les risques sanitaires

Le projet de la Mairie, bien que se voulant "écologique", induisait des effets de bords plutôt non écologiques à cause du manque de place pour se garer, notamment devant chez soi :

- Pour se garer il faudra tourner pour trouver une place et rouler polluée !
- L'absence de borne de recharge chez soi : obligation de rentrer sa voiture électrique dans son garage pour la charger
- Impossibilité de recharger sa voiture électrique devant chez soi : pour les possesseurs de 2 voitures (thermique et électrique) il faudra choisir avec le risque de se débarrasser de l'électrique et ne garder que la thermique (la plus polyvalente)

Les violences générées

Le Collectif tire la sonnette d'alarme sur les phénomènes de vandalisme sur les voitures qui se garaient avant sur le boulevard de l'Egalité (côté Zola, passé récemment en payant) et viennent se garer vers la Mairie de Chantenay, avec destruction de rétroviseur, d'essuie-glaces, "La chasse aux places" va forcément induire des violences dans les quartiers non soumis au stationnement payant mais qui vont subir un déplacement massif de voitures qui voudront stationner gratuitement.

L'abonnement et sa contrepartie

Le Collectif rappelle à la Mairie que payer un abonnement suppose avoir un bien/ un service en échange. Dans le cas contraire, ce n'est pas un abonnement mais une taxe ou un impôt ou un autre terme.

Réponses de la Mairie

Réponses de Monsieur Tallédec :

- Il y a eu 100 accidents en 2022 à Nantes à cause du stationnement en épi
- Toutes les rues en épi de Nantes vont être "redressées" (stationnement en longitudinal), voire au niveau de la Métropole Nantaise.

- La Mairie va construire 2 parkings (P+R) dans le Bas-Chantenay : disponibilité 2024-2025.
- Il y a une réunion sur le stationnement à Chantenay il y a un an (note des rédacteurs : aucun des délégués du Collectif ne se souvient avoir été prévenu d'une telle réunion : qui ? moyen de communication ? date ?)
- Pour les commerçants du quartier, plusieurs réunions ont déjà eu lieu et vont encore avoir lieu.
- Pour les voitures électriques personnelles : la ville n'a pas de solution immédiate.
- Il sera possible de stationner sans verbalisation devant son garage.
- La limite de stationnement de 24 heures à Nantes est une limite technique pour pouvoir enlever une voiture en cas d'impératif sécuritaire par la Police Municipale : il n'y a aucun risque de verbalisation en étant garé plusieurs jours de suite sur une place (ex: départ en vacances).
- Il y aura une étude d'impact sur le stationnement en 2024.
- Les plans des rues du quartier vont être envoyés au Collectif
 - A la question : quand ? réponse bientôt, avant fin novembre
- La Mairie va organiser d'autres réunions avec les membres du Collectif pour analyser les impacts des différentes rues : aucune nouvelle date n'a été proposée au Collectif.
- Les Boulevards de la Liberté et de l'Egalité vont bien passer en payant au 1^{er} janvier 2024 mais leur "redressement" n'aura lieu qu'au printemps 2024. Sur le nombre de places réellement disponibles sur ces boulevards à l'issue du redressement, les représentants de la Mairie affirment que le Collectif colporte de fausses rumeurs.
- Tous les professionnels, quel que soit leur statut (société, indépendant, CESU,...), doivent bénéficier du tarif spécifique. Monsieur Tallédec précise qu'il s'y engage en tant que responsable de la Mairie et en tant que Président de NGE. Il suffit de s'adresser à Monsieur Delgrange.
(Note des rédacteurs : une déléguée, au statut CESU, s'est donc adressée à Monsieur Delgrange à l'issue de la réunion pour connaître le processus pour bénéficier de ce tarif. Réponse de Monsieur Delgrange : il n'existe pas de processus mais seulement des dérogations personnelles unitaires qu'il faut demander par courrier !).

Remarques

- Le Collectif attend des assurances écrites sur les engagements de la Mairie
- Le Collectif attend des propositions de dates pour travailler efficacement et en concertation sur la répartition des places dans les rues où les plans actuellement inaccessibles.
- Date limite pour recevoir les remarques sur ce compte-rendu avant diffusion sur le site : 17/11/2023